

## **MODIFICATION N° 4**

**DATÉE DU 7 JANVIER 2026**

**APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 27 MARS 2025**

**DANS SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 4 JUIN 2025**

**DANS SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 23 JUILLET 2025**

**DANS SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 3 DATÉE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Fonds de croissance mondiale NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

(le « **Fonds** »)

---

La présente modification n° 4 datée du 7 janvier 2026 (la « **modification** ») apportée au prospectus simplifié daté du 27 mars 2025, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 4 juin 2025, par la modification n° 2 datée du 23 juillet 2025 et par la modification n° 3 datée du 27 novembre 2025 (le « **prospectus** »), relativement au placement du Fonds, fournit certains renseignements supplémentaires relativement au Fonds et le prospectus doit être lu à la lumière de ceux-ci. À moins qu'ils ne soient expressément définis dans la présente modification, les expressions et termes clés qui figurent aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus. Tous les renvois à des numéros de page du prospectus sont en fait des renvois à des numéros de page du prospectus simplifié déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur SEDAR+ daté du 27 mars 2025.

### **SOMMAIRE**

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« **Placements NEI** » ou le « **gestionnaire** »), en sa qualité de gestionnaire du Fonds, propose de tenir une assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds le 25 mars 2026 afin d'obtenir l'approbation des porteurs de parts pour mettre en œuvre la fusion du Fonds et du Fonds d'actions mondiales ER NEI (la « **fusion** » et le « **changement proposé** »). La présente modification n° 4 modifie le prospectus pour refléter le changement proposé.

Si toutes les approbations des porteurs de parts requises sont obtenues, la fusion aura lieu le ou vers le 10 avril 2026.

Le prospectus est par les présentes modifié en vue de permettre au gestionnaire de donner avis du changement proposé ci-dessus.

### **MODIFICATIONS**

1. À la page 180, immédiatement avant la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? », le texte qui suit est ajouté :

Fusion de Fonds imminente : À une assemblée extraordinaire des porteurs de parts devant avoir lieu le ou vers le 25 mars 2026, Placements NEI demandera l'approbation des porteurs de parts afin de fusionner le Fonds avec le Fonds d'actions mondiales ER NEI. Si la fusion est approuvée, le Fonds ne sera plus ouvert aux nouveaux investisseurs. Si elle est approuvée, la fusion devrait entrer en vigueur le ou vers le 10 avril 2026 et ce Fonds sera ensuite liquidé.

- 2.** Si la fusion du Fonds avec le Fonds d'actions mondiales ER NEI est approuvée par les porteurs de parts, alors, avec prise d'effet le ou vers le 10 avril 2026, toutes les mentions du Fonds de croissance mondiale NEI seront supprimées du prospectus.
- 3.** Si la fusion du Fonds avec le Fonds d'actions mondiales ER NEI est approuvée par les porteurs de parts, alors, avec prise d'effet le ou vers le 10 avril 2026, toutes les mentions du sous-conseiller en valeurs Baillie Gifford Overseas Limited seront supprimées du prospectus.

#### **QUELS SONT VOS DROITS?**

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds, la notice annuelle ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces divers droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire en question et on consultera éventuellement un avocat.

## **ATTESTATION DU FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR**

Fonds de croissance mondiale NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

(le « **Fonds** »)

La présente modification n° 4 datée du 7 janvier 2026, avec le prospectus simplifié daté du 27 mars 2025, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 4 juin 2025, la modification n° 2 datée du 23 juillet 2025 et la modification n° 3 datée du 27 novembre 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Fait le 7 janvier 2026

**Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur du Fonds :**

« *William Packham* »

---

William Packham

Président et chef de la direction

« *John H. Bai* »

---

John H. Bai

Vice-président principal, directeur financier et chef de la gestion des risques

**Au nom du conseil d'administration de**

**Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur du Fonds :**

« *Timothy Prescott* »

---

Timothy Prescott

Administrateur

« *Yasmin Lalani* »

---

Yasmin Lalani

Administratrice, vice-présidente principale, directrice des Affaires juridiques et chef de la gouvernance

## ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

Fonds de croissance mondiale NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

(le « **Fonds** »)

À notre connaissance, la présente modification n° 4 datée du 7 janvier 2026, avec le prospectus simplifié daté du 27 mars 2025, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 4 juin 2025, la modification n° 2 datée du 23 juillet 2025 et la modification n° 3 datée du 27 novembre 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts du Fonds faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Fait le 7 janvier 2026

AU NOM DE  
Financière Aviso inc.  
à titre de placeur principal du Fonds

« *William Packham* »

---

William Packham  
Président et chef de la direction

« *John H. Bai* »

---

John H. Bai  
Vice-président principal, directeur financier et  
chef de la gestion des risques